

Concours national de la Francophonie - Grèce 2019

« LE COFFRE DES MERVEILLES DE LA FRANCOPHONIE... »

Catégorie « Pénélope » : élèves niveau A2

1 – Sujet proposé

Auprès de mon arbre...

Les arbres sont le poumon de la Terre...ils inspirent les grands écrivains, les poètes ou les chanteurs...comme Georges Brassens...Leurs fruits ou leurs fleurs sont utilisés en médecine ou en magie...Certaines légendes disent que les arbres ont des pouvoirs

Consignes :

- Vous ferez imaginer et représenter 4 arbres merveilleux, 4 arbres de vos rêves.... avec des pouvoirs magiques...
- Pour chacun des arbres, vous ferez inventer un nom « scientifique » à partir d'une racine grecque et en lien avec son pouvoir exceptionnel... Il devra être composé d'un nom commun et d'un adjectif qualificatif.
Exemple : *L'Amniocaramelus hellénique*
- Vous ferez rédiger une courte présentation en précisant l'étymologie et en indiquant les propriétés fabuleuses de chaque espèce imaginée.

Exemple : *L'Amniocaramelus hellénique est un arbre creux en forme de vase grec antique. La sève au goût de caramel coule à l'intérieur et peut se déguster à la petite cuillère, comme le miel ... Il inspire les chefs-pâtisseries quand ils créent de nouvelles recettes de gâteaux.*

Etymologie : amnio- de [ἀμνίον](#), amnion (vase).

2 - La production finale attendue

- Il s'agira d'une production uniquement manuelle (**sans recours à l'informatique**) d'un livret de 6 pages (planches) au format A4 uniquement en RECTO
- Les 6 pages (planches) sur lesquelles vos élèves représenteront les arbres merveilleux pourront être des supports de votre choix (feuilles simples, feuilles de dessin, feuilles cartonnées, etc...) : un seul arbre sera représenté par page.
- Vous êtes libres d'utiliser les techniques d'arts plastiques de votre choix : dessin, peinture, aquarelle, collages... y compris des techniques mixtes. La photographie d'un arbre existant en revanche est interdite.
- Les réalisations pourront contenir des morceaux de matières naturelles végétales
- Vous n'êtes pas obligé(e)s de garder la même technique créative d'une page (planche) à l'autre : l'essentiel est que l'ensemble des pages soit esthétique et cohérent.
- **Chaque page (planche) du livret devra être photographiée numériquement ou scannée et les 6 pages devront être rassemblées dans un seul et même fichier : ce fichier portera le titre que vos élèves donneront à leur production collective** (cf : ci-dessous 4 - indications complémentaires pour réaliser le livret)
- Uniquement après avoir été photographiées numériquement ou scannées, les 6 pages (planches) seront reliées selon votre choix également : agrafées, collées, cousues...
- **Très important** : ce livret doit être conservé par le professeur jusqu'à la proclamation des résultats car les productions lauréates devront être envoyées à l'Institut français de Grèce pour être déposées dans le « Coffre des merveilles de la Francophonie » : vous n'envoyez en un premier temps que **la version numérisée du livret**

3 - Instructions pour concourir et envoi de la production finale numérisée

Chaque participation est celle d'une seule classe (minimum 10 – maximum 27 élèves par production).

Toute la procédure est dématérialisée : inscription et envoi des productions en ligne.

- **Inscription en ligne**
 - Inscription sur le **site internet de l'IFG** : www.ifa.gr / plateforme dédiée, à partir du **1^{er} février 2019**) et **avant** l'envoi électronique des productions.
 - Remplir un formulaire par **classe / production**
 - Écrire en **alphabet latin**

Lorsque vous aurez **complété et validé** le formulaire d'inscription en ligne, vous recevrez un email vous indiquant l'adresse électronique à laquelle vous devrez adresser les éléments nécessaires à votre participation.

Date limite d'inscription en ligne sur le site internet de à l'IFG :

Samedi 16 février 2019

- **Envoi électronique des productions**

- Indiquer dans l'objet de votre message électronique :
 - 1) le numéro d'inscription généré lors de l'inscription en ligne et reçu par mail
 - 2) la mention « Pour le Concours de la Francophonie 2019 »
- Dans le corps de votre message, écrire votre nom, la classe des élèves ainsi que le nom et les coordonnées de votre établissement.
- Joindre à votre message le fichier numérique contenant la production.
- Envoi exclusivement via la plateforme de partage de fichiers : [We Transfer](#)

Date limite d'envoi électronique des productions numérisées :

Lundi 1^{er} avril 2019

4 - Indications pour réaliser le livret

La 1^{ère} page sera une page de couverture écrite ou calligraphiée à la main

- **portant un titre choisi parmi les propositions suivantes :**
 - Nos arbres fabuleux
 - Nos merveilles des forêts
 - Inimaginables arbres magiciens
 - Notre surprenante forêt magique
 - Quatre merveilles insoupçonnées
 - Les merveilleux pouvoirs de nos arbres

Etant illustrée, manuellement, selon le choix des élèves : l'illustration doit avoir un lien avec l'univers végétal, les couleurs de la nature et le sujet de la catégorie « Pénélope » qui est *Auprès de mon arbre ...*

- **Faisant figurer le nom de l'Ecole/collège/lycée**, la ville ou le village où se trouve l'école et sa région
Exemple : 11^{ème} école primaire de Hora (Messinie)

Les pages (planches) » 2, 3, 4, 5 comporteront chacune, comme cela est précisé dans les consignes :

- La représentation artistique d'un arbre magique et fabuleux
- Son nom imaginé en suivant la consigne
- une courte présentation (entre 20 et 50 mots) en précisant l'étymologie et en indiquant les propriétés fabuleuses de chaque espèce imaginée.

La 6ème page (planche) sera la 4ème de couverture qui fermera le livret et elle comprendra :

- Les prénoms et les noms des élèves en alphabet latin
- La classe des élèves
- Le nom en alphabet latin du professeur ou des professeurs qui ont encadré les travaux des élèves
- Une illustration qui pourra être la même que celle de la 1^{ère} page du livret ou bien différente, selon le choix des élèves.

5 – Jury et critères d'évaluation

Le jury : National, unique et centralisé à l'Institut français de Grèce, il sera placé sous la présidence du Directeur de l'Institut français de Grèce. Plus de 20 membres participeront à ce jury. Parmi eux, les attachés de coopération, des représentants des antennes de l'Institut français de Larissa, Patras et Thessalonique, des membres de l'Institut des Politiques Educatives, les coordinateurs pédagogiques de français, des représentants des ambassades partenaires, des représentants des partenaires.

- Respect du sujet
- Respect de toutes les consignes : réalisation entièrement manuelle du livret de 6 pages A4 (planches A4) – pas de recours à l'ordinateur pour les réalisations artistiques et pour l'écriture, présence de tous les éléments précisés dans la partie « 4 - Indications pour réaliser le livret »
- Esthétique générale du livret et qualité des représentations graphiques de chaque page (planche)
- Créativité /originalité des réalisations graphiques des 4 arbres magiques imaginaires
- Qualité /lisibilité de l'écriture manuelle (écriture simple ou calligraphie)
- Créativité et originalité du nom de chacun des 4 arbres
- Respect des consignes pour inventer le nom scientifique : racine étymologique grecque, composé d'un nom commun et d'un adjectif, ayant un lien avec le pouvoir magique de l'arbre
- Correction de la langue (orthographe/grammaire/syntaxe)

6 – Calendrier du Concours national de la Francophonie 2019

Les dates importantes à retenir pour le Concours national de la Francophonie 2019 :

- 16 janvier 2019 : lancement officiel du concours avec la communication des sujets et du règlement sur le site de l'IFG ([www. ifg.gr](http://www.ifg.gr) – rubrique Langue française) et par e-mail.
- 1^{er} février : ouverture des inscriptions
- 16 février 2019 : clôture des inscriptions
- 1er avril 2019 : date limite d'envoi des productions numérisées et des vidéos
- 16 avril 2019 : Annonce du palmarès des gagnants
- 16 mai 2019 : Cérémonie de remise des Prix pour la région d'Attique (IFG)

Les cérémonies de remise des prix dans les antennes de l'IFG à Larissa, Patras et à l'Institut français de Thessalonique seront communiquées dans le courant du mois de février.